

⊗ Éthique et conformité

# Dispositif d'alerte éthique

*free*

GRUPE  
**iliad**



# Sommaire

---

Quel est le champ d'application de l'alerte éthique ?	04
Pourquoi utiliser le dispositif d'alerte éthique ?	05
Comment procéder ?	05
Comment sera traité votre signalement ?	06
La procédure de signalement respecte-t-elle la confidentialité ?	07
Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?	08
Comment le lanceur d'alerte est-il protégé ?	08
Cette protection est-elle systématique ?	09
Conclusion	09

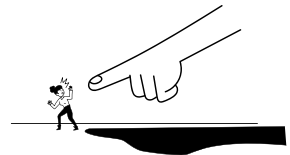
# Quel est le champ d'application de l'alerte éthique ?

---

Au sein de toute entreprise, il est possible de rencontrer une attitude abusive, un comportement illégal ou une situation contraire aux obligations professionnelles. Soucieux de proposer un milieu de travail agréable et sécurisé pour tous ses collaborateurs et partenaires, le Groupe Iliad a mis en place un dispositif d'alerte éthique.

Le dispositif d'alerte éthique du Groupe Iliad permet de porter à la connaissance de la société toute information relative à :

- un crime ou un délit
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international, du droit de l'Union européenne, de la loi ou d'un règlement
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général
- plus largement, tout manquement au Code de conduite et à toute politique du Groupe.



Votre signalement peut décrire une situation non-conforme ayant notamment trait aux domaines suivants :

- irrégularités en matière comptable ou boursière
- harcèlement et discrimination
- corruption
- concurrence
- protection de l'environnement
- non-respect des droits humains et des libertés fondamentales.



# Pourquoi utiliser le dispositif d'alerte éthique ?

---

Lorsque vous détenez une information relative à un manquement à la probité, vous pouvez à tout moment le signaler à votre supérieur hiérarchique au cours d'une réunion privée ou bien utiliser le dispositif d'alerte éthique. Ce dispositif représente en effet, pour tout collaborateur du Groupe Iliad, une alternative au recours à la voie hiérarchique classique, dont l'utilisation a pu être rendue inopportune par les circonstances.



## Comment procéder ?

---

Le Groupe Iliad met au service de ses collaborateurs une procédure d'alerte éthique simple et efficace via la plateforme <https://alerteethique.iliad.fr>

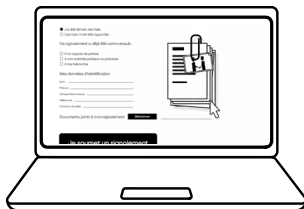
L'alerte éthique doit toujours être utilisée de bonne foi et uniquement pour les sujets entrant dans le champ d'application de la procédure.

L'alerte déposée doit être aussi complète que possible pour permettre la vérification efficace et opérationnelle des non-conformités soulevées.

Afin de faciliter le traitement de l'alerte, il est recommandé aux collaborateurs de fournir leur identité et leur fonction.

Toutefois, le lanceur d'alerte peut rester anonyme. Dans ce cas, il devra fournir une adresse de contact non nominative.

Le canal de remontée de l'information est sécurisé et garantit la confidentialité.



# Comment sera traité votre signalement ?

---

À réception du signalement, une étude de recevabilité est menée par la Direction conformément.

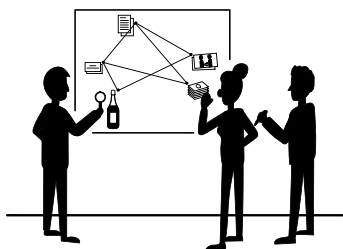
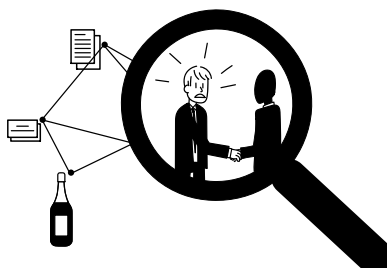
Si l'alerte est irrecevable, le dossier est clôturé pour irrecevabilité et les informations collectées sont supprimées au terme du délai légal de conservation.

Si l'alerte est recevable, une enquête interne est menée afin de vérifier le bien-fondé des faits.

Le Comité éthique étudie chaque alerte au cas par cas. Il se réunit et statue sur les suites à donner à l'alerte, sur la base du signalement, des éléments de preuve portés à sa connaissance et des comptes rendus d'investigations.

Le dossier pourra être classé sans suite ou, à l'inverse, donner lieu à des mesures de remédiation et aboutir à des procédures disciplinaires ou judiciaires à l'encontre des personnes mises en cause.

Dès l'émission de l'alerte, le lanceur d'alerte reçoit un mail d'accusé de réception. Dans les meilleurs délais, le signalant sera informé par mail de la recevabilité ou de l'irrecevabilité de son signalement et du délai raisonnable envisagé pour son traitement. Le cas échéant, il sera informé de la tenue d'investigations et de leur avancement. Enfin, à la clôture du dossier, le Comité éthique informe le lanceur d'alerte des suites données à son signalement et des conclusions du traitement de l'alerte.



# La procédure de signalement respecte-t-elle la confidentialité ?

---

Dans le cadre du dispositif d'alerte éthique, le signalant bénéficie d'une stricte confidentialité de son identité.

La confidentialité ne s'arrête pas à l'identité de l'auteur de l'alerte, mais concerne aussi les personnes mises en cause et les informations recueillies par l'ensemble des destinataires de l'alerte.

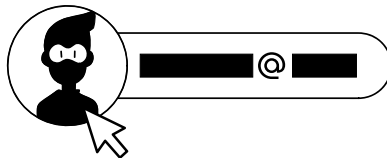
Le dispositif d'alerte éthique est conforme à la réglementation relative à la protection des données personnelles. Le Groupe s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données personnelles adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Vos données personnelles sont traitées uniquement par les personnes spécialement chargées de la gestion de l'alerte éthique et dûment habilitées.

Avant toute utilisation du dispositif, le signalant doit impérativement prendre connaissance de la politique de confidentialité décrivant les modalités de traitement des données personnelles, disponible à l'adresse : <https://alerteethique.iliad.fr/donnees-personnelles>

Le dispositif d'alerte éthique est également établi en application des dispositions de la loi Sapin II ainsi que de la réglementation locale applicable dans les pays où le Groupe intervient.

L'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin d'apporter les conditions de sécurités informatiques les plus élevées.



# Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?

---

Un lanceur d'alerte est une personne qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations relatives à un manquement entrant dans le champ d'application du dispositif et dont elle aurait eu personnellement connaissance, si les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre de ses activités professionnelles.

Le dispositif d'alerte éthique du Groupe iliad est également ouvert aux collaborateurs internes, extérieurs et occasionnels de l'entreprise.



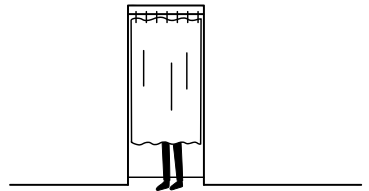
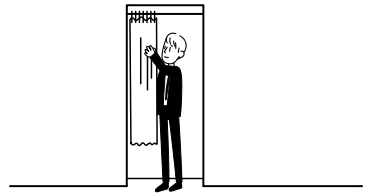
## Comment le lanceur d'alerte est-il protégé ?

---

Le Groupe iliad s'engage à protéger le lanceur d'alerte contre toutes représailles, comme par exemple contre toute mesure de discrimination ou sanction dont il pourrait faire l'objet en raison de son signalement.

Cette protection s'applique également à :

- toute personne physique ou morale de droit privé à but non lucratif qui aide un lanceur d'alerte à effectuer un signalement dans le respect de la loi ;
- toute personne physique en lien avec le lanceur d'alerte ;
- toute entité juridique contrôlée par un lanceur d'alerte, pour laquelle il travaille ou avec laquelle il est en lien dans un contexte professionnel.





# Cette protection est-elle systématique ?

---



Le signalant doit respecter certaines conditions :

- il doit être de bonne foi, toute utilisation de mauvaise foi de la procédure d'alerte éthique expose l'utilisateur à des sanctions disciplinaires et/ou poursuites judiciaires
- les informations divulguées ne doivent pas concerner le secret défense, le secret médical, le secret des délibérations judiciaires, le secret de l'enquête, le secret de l'instruction judiciaire, le secret des relations avocat-client
- la divulgation doit être nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause
- les faits signalés ne doivent pas être rendus public.

## Conclusion

---

Il est de la responsabilité de chaque collaborateur interne, externe ou occasionnel de rendre compte de toute violation des règles en vigueur et des diverses politiques du Groupe Iliad. Le Groupe pourra ainsi avoir connaissance de ces comportements, y mettre fin et les sanctionner le cas échéant.





iliad.fr  
ethique@iliad.fr

